

**Association FRACAS**  
Força Réal Action pour  
La Conservation et  
l'Aménagement du Site  
11 rue du Stade  
66550 Corneilla la Rivière

Corneilla la Rivière le 26 Août 2009

Monsieur Christian Bourquin  
Président du Conseil Général  
des Pyrénées Orientales.

Monsieur le président,

Pour la deuxième fois en l'espace de quelques mois, le massif emblématique de FORCA REAL est l'objet d'un projet de destruction en règle de la part des promoteurs éoliens.

Bien que sur nos gardes et très vigilants comme vous nous l'aviez demandé, en particulier sur le projet de l'Agglo Perpignan, l'attaque est venue sournoisement de la Communauté de commune Rivesaltes Agly.

**Une ZDE Montner / Estagel a été avalisée par le préfet début Juin. Nos investigations cartographiques nous ont fait découvrir une ZDE qui englobe et déborde de la ligne de crête Nord du Massif, épargnant simplement et par obligation la chapelle inscrite en contournant simplement la Jasse del Roc !**

L'arrêté préfectoral créant la ZDE, avec l'aval de la **Commission Départemental des Sites et Paysages**, signé en catimini par le préfet en partance et paru sur le site de la DRIRE Languedoc Roussillon, présente en annexe la carte de la ZDE dans une échelle et une définition qui

rendent la délimitation presque impossible pour quelqu'un de non averti ...

L'envoi d'une copie de cet arrêté à vos services et à toutes les communes concernées et limitrophes n'a fait l'objet d'aucune remarque...à ce jour.

La ZDE se joue allègrement de la ZNIEFF, du territoire du Hibou Grand Duc, de la Jacinthe de Bonneval etc... Comme si tout cela n'existait pas !

Monsieur le Président, nous savons que nous pouvons compter sur votre soutien et votre implication pleine et entière, vous nous l'avez prouvé récemment.

L'avis de la commune de Corneilla la Rivière sans équivoque et tout à fait défavorable à cette délimitation, (réponse à la DRIRE du 13 Juin 2009) n'a absolument pas été pris en compte.

Ne pouvant nous contenter d'une assurance verbale de Monsieur le Maire de Montner, qui lors de sa communication téléphonique le 26 Août 2009 avec André Allemand, membre du bureau de Fracas, lui a affirmé que les éoliennes de Montner seraient implantées au lieu-dit les Escanales à une altitude d'environ 150 m .

Nous vous demandons instamment d'intercéder auprès de Monsieur Jean Luc Garrigue , Maire de Montner, pour qu'il revienne sur la délimitation de la zone d'implantation et la ramener à la zone pressentie des Escanales, au plus bas du piémont viticole de Montner.

Il en a la possibilité ( voir ci-dessous les instructions détaillées de création de ZDE, article II.2 ) :

*« II.2 - Modifications de ZDE*

*Toute ZDE peut faire l'objet d'une modification portant **sur son périmètre** ou sur les seuils de puissance fixés. Toute modification doit être proposée au préfet par la ou les communes ou l'E.P.C.I. ayant proposé en premier lieu la ZDE. Elle est soumise à la même procédure de décision du préfet, c'est-à-dire dans les mêmes délais et avec les mêmes consultations que pour la création d'une ZDE.(cf.III)*

*La modification n'a pas d'effet rétroactif sur les certificats donnant droit à l'obligation d'achat délivrés antérieurement par le préfet sur la base d'une définition antérieure de la ZDE, ni sur les contrats d'achat en cours. »*

**Cette modification du périmètre de la ZDE Montner/Estagel évitera sans nul doute possible une procédure juridique longue et incertaine pour toutes les parties.**

De notre côté, nous alertons l'ensemble des riverains de Força Réal par voie de presse et distribution de tracts .

Le chanteur Cali nous assure de son soutien et un courrier va être remis en main propre à Gérard Depardieu, propriétaire de 45 hectares de vigne sur la commune de Montner.

Dans l'espoir d'une réaction aussi prompte qu'à notre courrier de Mars 2009, permettez, Monsieur le président, à tous les défenseurs de Força Réal de crier haut et fort « **no pasáran** ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre soutien indéfectible et respectueux,

Pour l'association FRACAS

Le Président

Marc Madine

